Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260901-DEL20260826_70-DE

Réf. : DEL202600826-70

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 26 août le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2026

PRESENTS (14)
Mme Dominique MARTIN, M. Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, M. Clément CHOTARD, Mme Aurélie LOEZIC, M. Adrien GILLARD, Mme Valérie LERAT, M. Vincent MONNERAIS, M. Thierry ROBIN, Mme Marie-Thérèse LUCAS, M. Guénaël LAUNAY, M. Corentin PERRICHOT, M. Philippe ROBO, M. Mickaël BOIXEL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :
M. Cyrille MONNERAIS ayant donné pouvoir à M. Alain CHOTARD.
Mme Katy LETORE ayant donné pouvoir à M. Thierry ROBIN.
M. Pascal JOSSE ayant donné pouvoir à Mme Dominique MARTIN.
Mme Stéphanie DUBOIS ayant donné pouvoir à Mme Mme Valérie DUBOIS.
Mme Agnès GUILLO, ayant donné pouvoir à Mme me Marie-Thérèse LUCAS.

ABSENTS (0) :

Délibération n°20260826-70 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIAL (PST) 2026 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE HORS AGGLOMERATION

Monsieur Alain CHOTARD, Adjoint au Maire, délégué à la voirie informe l'assemblée de la situation et du contexte nécessitant des travaux réguliers en entretien de la voirie hors agglomération sur la commune pour 2026. Ce type d'opération entre dans le cadre du programme de solidarité territorial (PST) du Conseil Départemental du Morbihan. Le montant des dépenses éligibles du projet est ainsi subventionnable à hauteur de 35%.

Il est est proposé de valider par le conseil municipal le montant de 17980,20 € HT vu le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES

Travaux entretien voirie	51 372,00 € HT
TOTAL dépenses	**51 372,00 € HT**

RECETTES

Subvention conseil départemental (35 %)	17 980,20 € HT
Autofinancement (65 %)	33 391,80 € HT
TOTAL recettes	**51 372,00 € HT**

Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260901-DEL20260826_70-DE

Il est demandé au conseil municipal de :

D'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté ci-dessus.
De demander l'aide financière du Conseil Départemental du Morbihan au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour un montant de 17 980,20 € HT.
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain CHOTARD, Adjoint au Maire, délégué à la voirie et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres presents ou représentés:

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté ci-dessus ;
Demande l'aide financière du Conseil Départemental du Morbihan au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour un montant de 17 980,20 € HT.
Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Mme Dominique MARTIN



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 28/08/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 28/08/2026